Déclaration d'intention entre

le PEBreizh – Territoire d'Energie Bretagne et

la Chambre d'agriculture de Bretagne pour la mise en œuvre de la transition énergétique en Bretagne

La présente déclaration d'intention est conclue entre les soussignés :

Le Pôle Energie Bretagne – Territoire d'Energie Bretagne, représentant les AODE – Autorités Organisatrices de la Distribution d'Electricité en Bretagne (SDE22, SDE35, SDEF, Morbihan Energies et Brest Métropole) représenté par Monsieur Gwenn LE NAY, en sa qualité de Président,

Ci-après désigné par l'appellation : « PEBreizh »,

La Chambre d'agriculture de Bretagne, représentée par Monsieur Gaëtan LE SEYEC, en sa qualité de Vice-président

Ci-après désignée par l'appellation : « CAB ».

Le contexte

La transition énergétique représente un volet essentiel de la transition écologique en France et en Bretagne. Dans ce cadre, le PEBreizh et la CAB, collaborant déjà sur les thématiques énergétiques et agricoles depuis plusieurs années, ont décidé d'adopter cette déclaration d'intention pour marquer de façon claire leur volonté de s'engager dans un travail commun visant à atteindre les objectifs régionaux, tout en clarifiant leur rôle et engagements respectifs permettant une meilleure lisibilité du périmètre de leurs missions.

L'agriculture bretonne contribue à la sécurité et à l'indépendance alimentaire autant qu'à la vitalité des territoires. Elle est au cœur d'enjeux territoriaux tels que la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, les concurrences d'usage sur le foncier, les projets d'aménagement et la production d'énergies renouvelables. Celle-ci contribue à la création de valeur dans les territoires ainsi qu'à l'attractivité des métiers en étant porteuse d'utilité et de sens pour une nouvelle génération d'agriculteurs et de salariés.

Les objectifs

Le PEBreizh et la CAB entendent définir le cadre d'un partenariat renforcé destiné à amplifier les actions de maîtrise de la demande d'énergie, le développement des énergies renouvelables, la mobilité décarbonée ou encore de sécurisation de l'approvisionnement en énergie. La présente déclaration d'intention a pour objectif de préciser les contours d'une collaboration entre les parties dans le but de mettre en œuvre certaines actions, de renforcer la coordination, la

cohérence et le suivi des actions entre ces deux acteurs sur les co-visibilités dans le domaine de l'énergie.

Les principaux thèmes et domaines d'actions

- Le développement des énergies renouvelables pour des projets vertueux pour l'agriculture et les territoires en Bretagne :
    - photovoltaïque et notamment agrivoltaïsme, ex : tout en conservant le rôle primaire agricole du foncier, nous réfléchirons collectivement au développement du photovoltaïque en zones agricoles,
    - chaleur renouvelable et réseaux de chaleur (bois-énergie, solaire thermique et géothermie) ex : travail conjoint du gisement local biomasse à la valorisation chaleur ;
    - méthanisation ;
    - éolien;
    - collaboration entre les agriculteurs et les collectivités dans les opérations d'autoconsommation collective,
- La résilience du réseau électrique de distribution en zone rurale : élagage, sécurité aux abords des sites d'exploitation, vulnérabilité face aux aléas climatiques
- Travailler sur les flexibilités du réseau électrique (équilibre offre/demande, stockage, sécurisation) ;
- L'accompagnement vers la décarbonation des mobilités (dont GNV/BioGNV) ;
- La réduction des consommations énergétiques.

Au vu du bon équilibre entre production agricole principal et production d'énergie secondaire, de l'ambition de développement des énergies renouvelables en France et en Bretagne, de la multiplication des acteurs et de la nécessité d'une coordination plus ample notamment sur les volets agricoles, cette déclaration d'intention vise plusieurs objectifs :

- Favoriser la complémentarité et la coordination des missions de chaque structure pour l'accompagnement et le soutien technique au public agricole,
- S'assurer d'un dimensionnement cohérent de projets de production d'énergie viables, en lien avec les productions agricoles et la préservation des ressources naturelles,
- Coordonner les moyens et les actions d'accompagnement et de mise en œuvre des projets sur le territoire régional,
- Promouvoir la diffusion de l'information et la transmission de données entre les signataires,
- Donner une lisibilité claire sur l'ingénierie territoriale (ex : améliorer la compréhension de l'articulation entre AODE/SEM),
- Permettre l'émergence de structures communes d'investissement d'énergie renouvelables entre les SEM des AODE et la profession agricole pour assurer un maximum de retour de la valeur ajoutée aux territoires,
- Informer l'autre signataire de tout projet significatif qui pourrait bénéficier de l'assistance/ingénierie apportée par l'un d'entre eux, dans le but de favoriser l'émergence

des projets tout en évitant les dédoublements d'action et le développement d'une concurrence entre les AODE et la CAB,

- Répondre conjointement à des appels à projets – appels à manifestation d'intérêt pour rechercher des financements aux projets communs des AODE et à la CAB.

Les acteurs signataires

Le Pôle Energie Bretagne – Territoire d'Energie Bretagne (PEBreizh)

Le PEBreizh est une association regroupant les 4 syndicats d'énergie bretons (SDE22, SDEF, SDE35 et Morbihan Énergies) ainsi que Brest métropole.

L'association s'intéresse aux différents aspects stratégiques relatifs au service public de distribution d'énergie, de la transition énergétique et du développement des énergies renouvelables sur le territoire breton, en portant des projets d'importance et d'intérêt régional.

Aux côtés des acteurs régionaux, les AODE membres du PEBreizh jouent un rôle particulier de premier plan en exerçant des compétences dans un grand nombre de domaines liés à la mise en œuvre de la transition énergétique, en lien et en partenariat avec de nombreux acteurs qui accompagnent les territoires (agences locales de l'énergie, gestionnaires de réseaux d'énergie, structures régionales d'observation, agences d'urbanisme..). Ces autorités disposent d'atouts non négligeables lorsqu'elles interviennent à la maille départementale, et qu'elles sont dotées d'un éventail étendu et complémentaire de compétences exercées pour le compte de leurs membres dans le secteur énergétique.

La Chambre d'agriculture de Bretagne

La CAB représente toutes les forces vives de l'agriculture à travers les élus de ses différents collèges. Elle est donc un interlocuteur légitime et incontournable afin de renforcer le lien entre monde agricole et territoires. La CAB mobilise son expertise pour former, alerter, conseiller et accompagner les agricultrices et agriculteurs de l'installation à la transmission face à l'ensemble des enjeux territoriaux impactant les productions agricoles, l'économie des exploitations et l'exercice du métier : concurrences d'usage sur le foncier, projets d'aménagement et d'urbanisme, la préservation des ressources naturelles (eau, biodiversité,...), acceptation sociétale des projets agricoles, production d'énergie renouvelable... Elle conduit en toute objectivité des programmes de recherche appliquée et de développement pour adapter les systèmes de production, les bâtiments et les pratiques a à la transition énergétique et au développement des énergies renouvelables. Elle conçoit des outils d'aide à la décision permettant aux agriculteurs de mieux piloter l'énergie sur leurs exploitations.

Le calendrier

La présente déclaration d'intention est établie à compter du jour de sa signature.

Cette déclaration pourra être utilement complétée par des conventions d'objectifs et de partenariat plus précises entre les parties et/ou entre les AODE et la CAB.

La méthodologie

Le PEBreizh et la CAB s'engagent à mettre en place une méthodologie de travail s'appuyant sur :

- Le partage d'objectifs communs à destination du public agricole,
- Des bilans réguliers assortis de retours d'expériences à l'échelle régionale tout comme aux échelons départementaux (ex : une veille partagée sur les projets agrivoltaïques, méthanisation, boucles d'ACC, etc..),
- La mise en place d'un groupe de concertation régional sur le développement du photovoltaïque dans le monde agricole comme prévu dans la feuille de route régionale Heol Breizh (*à notifier aux pilotes de la FdR : le Conseil Régional de Bretagne, la Dreal et Atlansun*),
- Avoir une réflexion autour de la tarification de l'expertise de la CAB pour les AODE,

Les deux parties déclarent leur intention d'organiser chaque année un point d'avancement sur la présente déclaration d'intention.

Fait à Saint-Brieuc, le 22 octobre 2026,

Pour le PEBreizh

Gwenn LE NAY

Président

Pour la CAB

Gaëtan LE SEYEC

Vice-président